

## RISQUES ET RÉSILIENCE : GÉRER L'INÉVITABLE, ÉVITER L'INGÉRABLE

SEPTEMBRE 2025

### La Réunion : territoire sentinelle et laboratoire du changement climatique

“

Au regard des vulnérabilités structurelles du territoire réunionnais, exposées à 7 risques naturels majeurs sur 8 et accentuées par les effets du changement climatique, le CESER souligne l'urgence d'inscrire la résilience au cœur des choix collectifs. Anticiper, coopérer et innover doivent devenir les fondations d'une nouvelle société réunionnaise capable de protéger les générations futures tout en accompagnant la transition écologique.

La Réunion figure parmi les territoires français les plus exposés aux risques naturels et technologiques. Cyclones, inondations, mouvements de terrain, séismes, feux de forêts, éruptions volcaniques, mais aussi, à un degré moindre mais non négligeable, risques industriels et technologiques, s'y concentrent et se conjuguent désormais aux effets amplifiés du changement climatique. Ces aléas menacent la sécurité des habitants, perturbent l'organisation de la vie collective et fragilisent durablement l'économie insulaire.

Conscient de ces défis, le CESER a souhaité, à travers ce rapport, dépasser la seule gestion de l'urgence pour envisager une stratégie intégrée de résilience. Celle-ci doit allier prévention, anticipation et adaptation, afin de transformer les vulnérabilités en leviers d'action et d'innovation pour le territoire.

L'analyse met en évidence que le territoire, de par son histoire, a su développer des compétences qui en font d'ores et déjà un modèle de résilience. Pour autant, les risques possédant une dimension dynamique et évolutive, ce dernier apparaît aujourd'hui comme un « territoire sentinelle et laboratoire du changement climatique » face aux nouveaux défis à relever.

Ces derniers renvoient à la nécessité de placer la résilience au cœur des choix stratégiques et des politiques publiques. L'objectif est de construire une société réunionnaise capable de s'adapter aux crises tout en poursuivant son développement économique, social et environnemental dans une logique de durabilité.



”

**Janick CIDNEY**

Président de la commission Aménagement  
Durable de l'Espace Régional (ADER)

# **17 préconisations pour faire de la résilience une politique publique structurante**

- Préconisation 1** : Rétablir le poste de Délégué Interministériel aux Risques Majeurs Outre-Mer (DIRMOM) chargé de reprendre les travaux relatifs à la loi sur les risques naturels majeurs en outre-mer
  - Préconisation 2** : Articuler la gouvernance territoriale de la résilience en réseau autour de la Conférence Territoriale de l’Action Publique (CTAP), amenée à coordonner les gouvernances du risque, de l’adaptation au changement climatique et de l’aménagement du territoire
  - Préconisation 3** : Mettre à profit l’ingénierie technique et scientifique pour transformer les avancées de la recherche en solutions concrètes pour la société
  - Préconisation 4** : Engager des dynamiques de coopération à l’échelle européenne et Océan Indien sur le volet Résilience et adaptation au changement climatique
  - Préconisation 5** : Renforcer la participation de la population à la gestion des risques naturels autour des associations de quartier/Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) pour la rendre actrice de sa sécurité
  - Préconisation 6** : Renforcer la résilience des entreprises réunionnaises face aux catastrophes et accompagner leur adaptation au changement climatique
  - Préconisation 7** : Affirmer le rôle de la commande publique comme outil de résilience et de transition écologique
  - Préconisation 8** : Construire une mémoire active du risque à La Réunion
  - Préconisation 9** : Renforcer la résilience du bâti à travers la sensibilisation des maîtres d’ouvrage, un contrôle de conformité renforcé, l’instauration d’un diagnostic de vulnérabilité, l’instauration d’un label dédié et plus largement la mise en œuvre d’un programme récurrent de communication et de sensibilisation grand public
  - Préconisation 10** : Structurer la Mission Adaptation localement pour accompagner les communes et/ou EPCI dans l’élaboration de leur stratégie de résilience
  - Préconisation 11** : Garantir la résilience territoriale en assurant l’adaptation et en adaptant l’assurance
  - Préconisation 12** : Sécuriser les infrastructures et les réseaux d’importance vitale
  - Préconisation 13** : Renforcer la prise en compte du risque dans les documents d’urbanisme
  - Préconisation 14** : Développer un nouveau modèle de construction durable autour du bâti tropical et de la construction hors-site
  - Préconisation 15** : Anticiper les besoins en compétences de la transition écologique
  - Préconisation 16** : Sensibiliser largement aux conséquences du changement climatique
  - Préconisation 17** : Renforcer et structurer l’ingénierie de projet afin de permettre aux collectivités territoriales de disposer de toute la technicité et de mobiliser pleinement les fonds dédiés à la transition écologique et à la résilience face aux risques

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL